



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/181 ✓
S/21211
27 mars 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Point 35 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 27 mars 1990, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et me référant à nos lettres précédentes concernant les pratiques israéliennes dans le territoire libanais, j'ai l'honneur de vous informer qu'Israël a récemment construit une route dans la région de Chabaa, à une distance de 2 à 5 kilomètres de la frontière internationale. La route a 12 kilomètres de long et est construite sur une partie de territoire occupée depuis avril 1989. Les Israéliens plantent actuellement des poteaux afin de clôturer la zone, semblant ainsi vouloir retracer la frontière de façon à annexer à Israël environ 40 kilomètres carrés de territoire libanais.

Cette nouvelle agression israélienne fait partie d'une série de mesures d'annexion progressive prises par Israël depuis des années. Elle révèle ses visées sur le territoire libanais et constitue une attaque flagrante contre la souveraineté et le territoire du Liban ainsi qu'une violation des pactes et traités internationaux.

Dans le même temps, les mesures d'annexion territoriale et d'expulsion des habitants appliquées par Israël dans la région de Chabaa se sont traduites par le déplacement de centaines de familles, ainsi privées de leurs biens et des moyens de subsistance qu'elles tiraient de l'agriculture et de l'élevage, ce qui les place dans une situation tragique sur le plan économique comme sur le plan social.

Le Gouvernement libanais vous prie d'intervenir rapidement et d'exercer vos bons offices pour faire pression sur Israël et faire cesser sa politique d'annexion et de transformaton de la zone frontalière, et demande que soient prises des mesures visant à permettre aux Libanais ayant dû quitter leurs exploitations d'y retourner.

* A/45/50.

A/45/181
S/21211
Français
Page 2

Je vous saurais gré de faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Chawki CHOUERI
